

[Texte]

perhaps we could get away with one or two meetings. Certainly that would be my desire.

Miss Nicholson.

Miss Nicholson: I think we should obviously hear from the Minister, who perhaps might be invited to come accompanied by the chairman of CDIC. I also think we should hear from the Canadian Bankers' Association and the trust companies. Perhaps they could both be put in at the same session and unless their evidence raises anything very new and startling, which I do not anticipate, then perhaps we could adopt the bill even at that session.

• 1535

The Chairman: Thank you very much, Miss Nicholson.

Mr. Blenkarn: I second the motion.

The Chairman: I hear a motion that we have appearances from the Minister, the Chairman of the CDIC, the Canadian Bankers' Association . . .

Mr. Blenkarn: At one meeting.

The Chairman: —at one meeting, and the Canadian Bankers' Association and the Trust Companies Association of Canada . . .

Mr. Blenkarn: At one meeting.

The Chairman: —at one further meeting.

Mr. Blenkarn: Yes.

The Chairman: Are there any questions? Mr. Attewell.

Mr. Attewell: I am just wondering, Mr. Chairman, if there is any merit in the idea of having Mr. Wyman appear before us. I just throw the question out, since he headed up the study.

Mr. Blenkarn: I do not think there would be any need for that, because this is a patch-up bill. The government intends to bring in another comprehensive bill dealing with deposit insurance at a later time and that was the position of the Minister when the bill was introduced, so it is really a patch-up bill, or a quick-fix—temporarily.

It does not deal with the long-range problems of financing the CDIC. I think the evidence of the Minister and the Chairman will corroborate what I am saying, and so I really do not think it is fair to ask Mr. Wyman to come from Vancouver on that kind of a matter—and that is where he has to come from, so it is rather a large expenditure for the government—plus Mr. Wyman's time, for what really amounts to a patch-up, not the full effort to change the nature of the corporation around.

Mr. Attewell: I cannot recall from memory just how much we were picking up of his recommendations; you are saying very few.

Mr. Blenkarn: What we have here is a quick-fix in terms of the increase in the contribution on deposits to 0.10% and four

[Traduction]

Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Nous devons bien sûr convoquer la ministre, qui pourrait éventuellement se faire accompagner du président de la SADC. Nous devrions également convoquer des représentants de l'Association des banquiers du Canada et de l'Association des sociétés de fiducie. Nous pourrions peut-être les convoquer ensemble, et, à moins que leur témoignage ne nous apporte quelque chose de très nouveau et de très surprenant, ce qui est peu probable, nous pourrions sans doute adopter le projet de loi au cours de la même réunion.

Le président: Merci beaucoup, mademoiselle Nicholson.

M. Blenkarn: J'appuie la motion.

Le président: Il est donc proposé que nous convoquions la ministre, le président de la SADC, les représentants de l'Association des banquiers du Canada . . .

M. Blenkarn: À la même réunion.

Le président: . . . à la même réunion, les représentants de l'Association des banquiers du Canada et les représentants de l'Association des sociétés de fiducie du Canada . . .

M. Blenkarn: À la même réunion.

Le président: . . . une séance, donc, pour ces deux derniers groupes de témoins.

M. Blenkarn: C'est cela.

Le président: Avez-vous des questions? Monsieur Attewell.

M. Attewell: Je me demande, monsieur le président, s'il ne serait pas utile de convoquer M. Wyman, étant donné que c'est lui qui était responsable de l'étude.

M. Blenkarn: Je ne le pense pas, car ce projet de loi n'est qu'un palliatif. En effet, le gouvernement a l'intention de présenter plus tard un autre projet de loi plus complet au sujet de l'assurance-dépôts. En tout cas, lorsqu'elle a présenté ce projet de loi, la ministre a bien affirmé qu'il ne s'agissait que d'un palliatif, très temporaire.

Ce projet de loi ne propose donc pas de solution aux problèmes à long terme que pose le financement de la SADC. Je suis sûr que la ministre et le président sont d'accord avec moi là-dessus, de sorte qu'il ne me paraît pas utile de convoquer M. Wyman; celui-ci résidant à Vancouver, ses frais de déplacement représenteraient une dépense assez considérable pour le gouvernement . . . En plus, il faudrait qu'il trouve le temps de venir à Ottawa, et de tels arrangements ne me semblent pas justifiés par un projet de loi qui n'est en fait qu'un palliatif et non pas une restructuration de la Société.

M. Attewell: Vous avez dit que le projet de loi reprenait très peu de recommandations de M. Wyman, je ne me souviens plus exactement combien.

M. Blenkarn: Comme je vous le disais tout à l'heure, ce projet de loi n'est qu'un palliatif puisqu'il propose de faire passer à 0,10 p. 100 la contribution sur les dépôts et à quatre,